



NOTE D'INFORMATIONS – ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

↳ Modalités d'inscription :

Le dossier est à compléter en ligne au plus tard :

Vendredi 12 juillet 2024 pour les réinscriptions

Lundi 2 septembre 2024 pour les inscriptions

Pour information : fermeture du secrétariat au public du 10 juillet au 18 août 2024

Permanence uniquement par mail et téléphone sur cette période



Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Ceux remis hors délai seront mis en liste d'attente et validés uniquement en fonction des places disponibles.

Veillez noter que les informations du Conservatoire seront principalement communiquées par mail.

Merci de prévenir aussitôt le Conservatoire en cas de changement d'adresse mail.

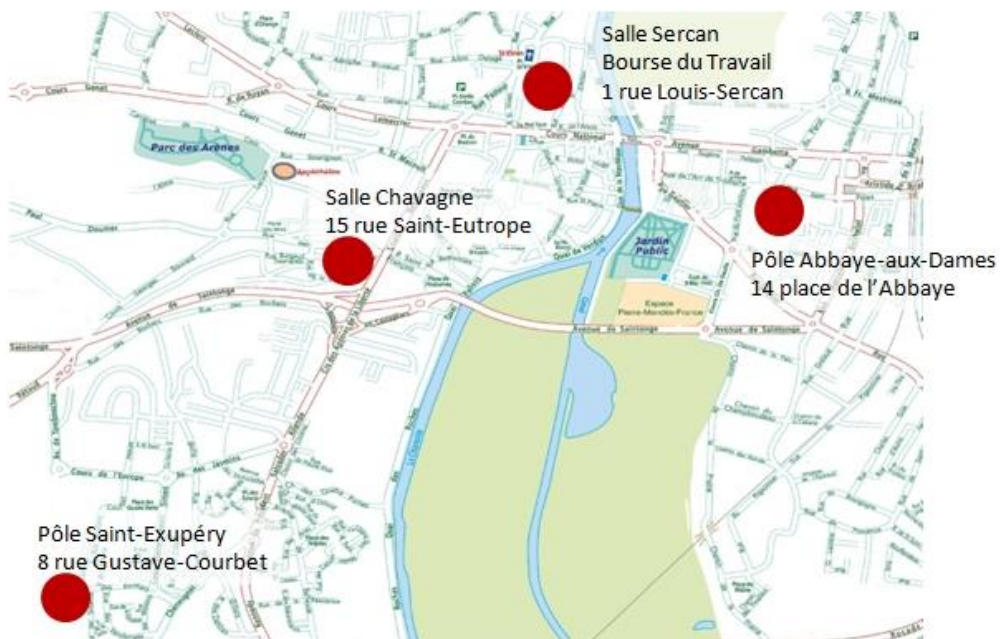
Les inscriptions définitives en classes d'éveil (musique ou danse), en parcours découverte, en formation musicale (à partir du cycle 1.3) et en cursus danse se font dans la limite des places disponibles, selon zone géographique (Saintes et communes conventionnées prioritaires) et ordre d'arrivée des dossiers.

Pour les classes instrumentales, toute nouvelle demande fera l'objet d'une convocation à un test d'orientation début septembre. La validation de l'inscription se fera uniquement après cette rencontre avec le(s) professeur(s).

↳ Période d'activité :

- Les cours sont dispensés selon le calendrier scolaire ; les vacances débutent après les cours du samedi.
- **Date de début des cours :** Mercredi 11 septembre 2024
- **Date de fin des cours :** Samedi 28 juin 2025 après les cours ; la dernière semaine sera consacrée aux répétitions pour les élèves participants à St Ex cultive l'Essentiel (dernier week-end de Juin)

↳ Lieux d'enseignement :



↳ **Bonnes pratiques :**

Le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saintes est un **établissement municipal** agréé par l'État. Il est un lieu d'apprentissage « du faire et du vivre ensemble » dans lequel les élèves sont au cœur du projet pédagogique.

L'attention, l'assiduité et la présence des élèves tout au long de l'année à l'ensemble des cours et examens jalonnant leur parcours **mais aussi aux différents projets** sont des facteurs essentiels à leur évolution musicale ou chorégraphique. **Les élèves sont tenus de participer** à l'ensemble des manifestations publiques du Conservatoire de musique pour lesquelles leur participation a été requise. **Toute absence devra être justifiée** auprès du secrétariat et anticipée chaque fois que possible.

Un travail personnel régulier est indispensable pour pouvoir appliquer les conseils des enseignants. Les parents d'élèves sont invités à s'informer régulièrement, tout au long de l'année, de l'évolution de leurs enfants auprès des professeurs qui se tiennent à leur disposition sur rendez-vous si besoin. **Afin d'aider les élèves de manière personnalisée** tout au long du cursus, des heures de soutien de formation musicale sont proposées à l'initiative de l'un des professeurs ou de l'élève.

La présence en auditeur à des concerts, auditions ou spectacles du Conservatoire et de nos partenaires culturels enrichit la culture des élèves et **fait ainsi partie de leur formation** en développant leur esprit critique, leur motivation et leur connaissance du répertoire.

Pour son bon déroulement et le respect de tous les élèves **merci de faire le maximum pour rester tout au long de l'audition** concernée ; le corps professoral s'engageant à en limiter la durée.

Le conseil d'établissement permet un échange entre les différents acteurs du Conservatoire (parents, élèves, professeurs, direction, élus et administration municipale, Abbaye aux Dames...). Des **représentants de parents et d'élèves** sont donc élus pour deux ans pour vous représenter.

L'association des parents d'élèves (APEC) propose à toutes les familles différents services et aide à la réalisation de certains projets pédagogiques (master-class, déplacements des élèves...), n'hésitez pas à vous renseigner sur ses activités et à vous y investir si vous le pouvez.

Merci de **respecter le droit à l'image** de chacun lors des différentes auditions ou spectacles du Conservatoire et de ne pas diffuser sur un média quel qu'il soit l'image d'un tiers sans son accord préalable.

↳ **Tarifs d'inscription 2024/2025 :** (cf. grille tarifaire en annexe)

Votre cotisation est établie en fonction de votre **lieu de résidence** (Saintes et communes conventionnées / Communes extérieures) mais également, pour le tarif Saintes, en fonction du **niveau de vos revenus annuels**. Le quotient familial sert de référence.

Certaines communes extérieures versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

Les droits, payables en une ou plusieurs fois, sont dus pour l'année entière (cf. Règlement intérieur pour les cas particuliers).

Le règlement de votre cotisation intervient **auprès du Trésor Public après réception de votre facture dans votre espace DuoNET**.

Conservatoire Municipal de Musique et de Danse

14 place de l'Abbaye

17100 SAINTES

(2^{ème} étage de l'Abbaye-aux-Dames)

Tel : 05 46 92 50 80

Mail : conservatoire@ville-saintes.fr

Tarifs année scolaire
2024 - 2025
décision n°21-96
délibération n°2021-124
délibération n°2023-146



	TARIFS ANNUELS SAINTES									TARIFS ANNUELS EXTERIEUR*
	QF1 inférieur ou égal à 400	QF2 de 401 à 600	QF3 de 601 à 800	QF4 de 801 à 1000	QF5 de 1001 à 1300	QF6 de 1301 à 1600	QF7 de 1601 à 1800	QF8 de 1801 à 2000	QF9 supérieur à 2000	
Droit d'inscription par dossier	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	18 €
ENFANTS										
Éveil / Initiation danse / Parcours découverte	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	160 €
Initiation Musique (cours instrumental + éveil musical offert)	35 €	50 €	65 €	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €	180 €	220 €
Forfait Musique (cours instrumental + formation musicale + pratiques collectives incluses) ou formation continuée	70 €	130 €	180 €	230 €	280 €	320 €	340 €	355 €	370 €	500 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	160 €
Forfait Danse	90 €	110 €	130 €	155 €	180 €	200 €	220 €	235 €	250 €	340 €
Hors-cursus Danse (1 cours hebdomadaire)	50 €	70 €	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €	180 €	200 €	300 €
ADULTES										
Forfait Musique (instrument ou chant + formation musicale + pratiques collectives incluses)	200 €	230 €	280 €	360 €	440 €	480 €	500 €	520 €	540 €	600 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	35 €	50 €	75 €	100 €	125 €	140 €	160 €	170 €	180 €	200 €
Accompagnement pratique amateur (1 à 10 séances sur l'année scolaire)	35 €	50 €	75 €	100 €	125 €	140 €	160 €	170 €	180 €	200 €
Forfait Danse	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	240 €	270 €	300 €	400 €
Hors-cursus Danse (1 cours hebdomadaire)	75 €	90 €	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	230 €	320 €

2ème inscription dans une même famille (par ordre d'âge décroissant) : - 35 %
3ème inscription et suivantes dans une même famille (par ordre d'âge décroissant) : - 50 %
2ème activité (la moins chère) : - 35 %

* Possibilité d'appliquer le tarif SAINTES en cas de conventionnement de la commune d'habitation. Certaines communes versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

Tarifs location année scolaire 2024 - 2025

Décision n°21-96

LOCATIONS D'INSTRUMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE	TARIFS SAINTES	TARIFS EXTERIEUR
CLARINETTE	130 €	160 €
COR	130 €	160 €
CORNET	130 €	160 €
FLUTE	130 €	160 €
HAUTBOIS / COR ANGLAIS	130 €	160 €
SAXOPHONE	130 €	160 €
TROMPETTE	130 €	160 €
VIOLON OU ALTO	130 €	160 €
VIOLONCELLE	130 €	160 €
XYLOPHONE	130 €	160 €



INFORMATIONS MUSIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

↳ **Tests d'orientation et admissions :** (cf. présentation des cursus en annexe)

Tous les élèves demandant à intégrer le Conservatoire de Saintes pour la première fois doivent se présenter à un « test d'orientation » pour le ou les instrument(s) demandé(s).

Ces rencontres auront lieu **le mercredi 4 septembre** (9h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00). Une convocation vous sera envoyée par mail avec un horaire précis, après traitement de votre dossier d'inscription.

Pour les élèves ayant déjà une pratique instrumentale, un test de niveau de formation musicale aura lieu le mercredi 4 septembre à partir de 13h30, l'horaire vous sera adressé par mail. Pour les élèves ayant commencé leur scolarité dans un conservatoire agréé par l'État (CRR, CRD, CRI ou CRC), merci de joindre une attestation pour être dispensé du test de niveau de formation musicale.

Les résultats de ces tests seront communiqués via le site Internet de la Ville de Saintes **à partir du jeudi 5 septembre 17h00**. Ils seront également affichés à l'entrée du Conservatoire. En cas d'admission dans plusieurs classes instrumentales, nous vous remercions de contacter le secrétariat **au plus tard le vendredi 6 septembre à 14h00** afin de faire part de votre choix.

Les élèves admis seront contactés par le professeur afin de déterminer le jour et l'horaire du cours individuel d'instrument. Une réunion sera organisée afin de présenter l'année à venir et d'échanger avec le professeur sur les projets de la classe (cf. page 3).

Attention : veuillez tenir compte des horaires de formation musicale et de pratiques collectives dans le choix de vos horaires de cours, en laissant minimum **15 minutes** entre chaque cours.

↳ **Modalités pédagogiques :**

En cas de forte demande, les élèves ayant suivi des cours d'éveil au sein de l'établissement seront prioritaires pour intégrer une classe instrumentale. Cependant, le test d'orientation étant obligatoire, l'enseignant peut, à l'issue de celui-ci, estimer que l'enfant n'est pas encore en mesure d'intégrer le cursus de formation.

Les pratiques collectives et la formation musicale, considérées comme objectif structurant de la Formation Musicale Générale font partie intégrante du cursus pour tous les élèves et sont, à ce titre, obligatoires. **Toute demande de dispense doit être motivée et déposée lors de l'inscription de l'élève** ou au plus tard le **15 septembre**.

Le contrôle continu, pris en compte lors des examens de fin de 1^{er} et 2^{ème} cycles, est un outil permettant aux parents de suivre l'évolution de leur enfant, de comprendre les attentes du professeur et de faciliter les échanges. **Les enseignants restent disponibles pour prendre des rendez-vous individuels** avec les parents qui le souhaitent.

Brevet d'Études Musicales (fin de 2nd cycle) et **Certificat d'Études Musicales** (fin de 3^{ème} cycle) : leur validation est **subordonnée à l'obtention des trois unités de valeur correspondant aux trois matières obligatoires de la formation** : apprentissage de l'instrument, formation musicale et pratique collective.

L'examen du C.E.M. se déroule sous la forme d'un concert que les élèves conçoivent librement avec l'aide de leurs enseignants. Il a pour but de faire apprécier au jury une démarche artistique complète et reflète également la vie artistique des élèves en dehors de l'établissement. L'élève est ainsi considéré comme un artiste amateur à part entière. **Afin de se sensibiliser à cette démarche, la présence des élèves de second et troisième cycle à ces examens-concerts est fortement conseillée.**

La « **formation continuée** » est ouverte aux élèves ayant validé leur cycle 2.2 de formation musicale avec un contrôle continu de 12/20 minimum. **Choisir cette formation, c'est sortir du système des évaluations de fin de cycle et poursuivre un apprentissage non diplômant centré sur la pratique collective.** La formation musicale n'est plus obligatoire, le temps de cours d'instrument est réduit à 30 minutes et la réinscription après 2 ans de « formation continuée » est en fonction du nombre de places disponibles.

↳ **Horaires aménagés :**

Des élèves qui dépendent du secteur du collège René Caillé peuvent dans le cadre de leur inscription en **cursus diplômant** au Conservatoire bénéficier des classes à horaires aménagés (deux après-midi libérés par semaine) dans la limite des places disponibles et selon l'organisation possible au sein du conservatoire.

Les élèves instrumentistes en 6^{ème} et 5^{ème} seront intégrés au dispositif vocal présenté ci-dessous.

Les élèves hors secteur doivent faire une demande de dérogation auprès du rectorat.

Un dispositif CHAM vocale est également mis en place pour les 6^{ème} et 5^{ème} au sein des collèges Edgar Quinet et Agrippa d'Aubigné. Celui-ci permettra aux élèves qui le souhaitent de poursuivre une activité musicale et vocale dans leur parcours au collège avec :

- Un cours commun aux 3 collèges de chant choral le mardi de 16h15 à 17h15 au conservatoire.
- Une séance de technique vocale sur le temps de la pause méridienne dans chaque collège (Edgar Quinet et Agrippa d'Aubigné).

L'un des objectifs pour cette première année est de permettre aux élèves CHAM de participer au spectacle bisannuel du conservatoire en intégrant le chœur de formation musicale lors du spectacle. L'inscription en classe CHAM vocale dispense du suivi de l'atelier « chant bisannuel » obligatoire pour tous les élèves du conservatoire en cycle 2.

↳ **Locations d'instruments :**

La location est réservée en priorité aux **élèves débutants**.

La location d'instruments est annuelle (de septembre à septembre) ou trimestrielle.

Afin de ne pas léser les futurs bénéficiaires et de pouvoir procéder à la révision des instruments, **le retour à la date du 1^{er} septembre est impératif**.

Le contrat de location **doit être complété** début septembre de l'année scolaire en cours **auprès du professeur et déposé au secrétariat**. En cas de changement d'instrument en cours d'année, la famille doit en informer le secrétariat.

Seuls les dommages liés à l'usure normale de l'instrument seront pris en charge par le Conservatoire.

L'emprunteur s'engage à déclarer au Conservatoire dans les 48 heures, tout sinistre survenu sur un instrument mis à sa disposition.

En cas de vol avec effraction, un dépôt de plainte sera demandé. En cas de simple disparition, l'emprunteur s'engage à procéder à l'indemnisation du Conservatoire à hauteur de la valeur d'achat de l'instrument diminué d'une vétusté ne pouvant excéder la moitié de sa valeur.

Il est interdit de procéder à la réparation ou de faire réparer un instrument sans l'accord préalable du Conservatoire. Pour tout sinistre engageant la responsabilité de l'utilisateur, une déclaration sera faite auprès de son assureur en responsabilité civile, afin de permettre au Conservatoire de procéder à un recours en indemnisation.

↳ **Matériel pour les cours de formation musicale (solfège) :** *(cf. présentation de la FM en annexe)*

Les élèves doivent venir à chaque cours avec leur matériel : crayon à papier, gomme et livre (selon référence ci-dessous).

En début d'année chaque professeur vous communiquera d'éventuels besoins supplémentaires qu'il faudra également apporter à chaque cours.

Les élèves doivent venir avec leurs instruments en module de **déchiffrage** et de **soundpainting**, ainsi que pour tous les **cours de FM de 1^{er} cycle**.

Chaque élève doit avoir son livre **dès le premier cours** selon la liste ci-dessous :

- **Récréàclaviers 1** : Destination musique vol 1, édition Hit
- **Récréàclaviers 2** : Destination musique vol 2, édition Hit
- **Récréàvents 1** : Destination musique vol 1, édition Hit
- **Récréàvents 2** : Destination musique vol 2, édition Hit
- **1.3** : Destination musique vol 3, édition Hit
- **1.4** : Jouons avec la FM volume 4
- **2.1** : Jouons avec la FM volume 5
- **2.2** : Jouons avec la FM volume 6
- **2.3** : Du Solfège sur la FM 440.5 (vol 5) Jean Marc Allermé : chant-audition-analyse **et** lecture-rythme
- **2.4** : Jouons avec la FM volume 8
- **CEM** : Jouons avec la FM volume 9
- **Ado-Adultes (tous niveaux)** : pas d'ouvrage ; prévoir un trieur

Achat possible par l'APEC (*cf. bon de commande en annexe*)
Méthodes « Jouons avec la FM » disponibles sur : jouonsaveclafm.fr

↳ **Réunions de rentrée :**

Récréàvents	Le 1 ^{er} cours sera ouvert aux parents afin d'expliquer le fonctionnement de l'année
Récréàclaviers	Le 1 ^{er} cours sera ouvert aux parents afin d'expliquer le fonctionnement de l'année
Récréàcordes	Élèves de 1 ^{ère} année : 1 ^{er} cours de 9h15 à 10h, présence des parents obligatoire. Élèves de 2 ^{ème} année : le 1 ^{er} cours sera ouvert aux parents
FM cycle 1.3	Cours ouverts la 1 ^{ère} semaine
FM cycles 2 et 3	Cours ouverts la 1 ^{ère} semaine pour les nouveaux élèves et les personnes ayant rencontré des problèmes avec les outils technologiques mis à disposition
Alto	Lundi 9 septembre Nouveaux élèves de 18h30 à 19h00 / Déjà inscrits 19h00 à 20h00 Salle Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Violon	Vendredi 6 septembre Nouveaux élèves à 19h00 / Déjà inscrits à 18h00 Salle Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Violoncelle	Lundi 9 septembre Nouveaux élèves de 17h30 à 18h00 / Déjà inscrits de 18h00 à 19h00 Salle FM1 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Guitare	Lundi 9 septembre Nouveaux élèves de 18h00 à 18h30 / Déjà inscrits de 18h30 à 19h00 Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Clarinette	Lundi 9 septembre à 18h30 – Salle FM2 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Flûte traversière	Vendredi 13 septembre à 18h30 – Pôle Saint-Exupéry Salle B1
Hautbois	Lundi 9 septembre Nouveaux élèves de 18h00 à 18h30 / Déjà inscrits de 18h30 à 19h30 Salle Atelier Vocal (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Saxophone	Lundi 9 septembre Nouveaux élèves de 18h00 à 18h30 / Déjà inscrits de 18h30 à 19h00 Salle 1 (2 ^{ème} étage de l'Abbaye)

Cor	Mardi 15 octobre à 18h00 - Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Percussions	Vendredi 6 septembre à 18h00 – Pôle Saint-Exupéry Salle B8
Trombone	Samedi 14 septembre à 10h30 – Pôle Saint-Exupéry B1
Trompette	Vendredi 4 octobre de 17h30 à 18h30 – Pôle Saint-Exupéry B1
Orgue-Clavecin	Vendredi 6 septembre de 18h00 à 19h00 – Cathédrale Saint-Pierre Réunion de rentrée suivie de la visite de l'orgue
Piano (Elise Bachour)	Mardi 10 septembre à 18h30 – Salle 2 (2 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Piano (Sylvie Hugon)	Samedi 14 septembre de 11h00 à 12h00 Salle Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Piano (Sabine Labussière)	Vendredi 27 septembre Nouveaux élèves de 18h30 à 19h00 / Déjà inscrits de 19h00 à 19h30 Salle Rouge (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Piano (Rémy Martin)	Mercredi 11 septembre à 18h00 – Salle 1 (2 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Chant Lyrique	Mardi 10 septembre à 18h00 – Salle Atelier Vocal (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Chœur ICILABA	Mercredi 25 septembre à 14h00 ou 16h30 au choix (durée : environ 15 minutes) Les cours de ce jour seront assurés normalement – Pôle Saint-Exupéry B6
Musique de chambre	Mardi 10 septembre à 19h00 – Espace Béatrix (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Danse (Gabrielle Martel)	Lundi 16 septembre Nouveaux élèves à 18h00 / Déjà inscrits 19h00 Espace Béatrix (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Danse (Nadine Rousseau)	Cours ouverts la 1 ^{ère} semaine



PRÉSENTATION DES CURSUS MUSIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

<p align="center">Éveil <i>(de la Petite Section au CP)</i></p>	1 cours (de 30 min à 1h)
<p align="center">Parcours découverte <i>(CP/CE1 – GS selon places disponibles)</i></p>	Découverte de 8 ou 9 instruments sur l'année (3 séances de 30 min par instrument)

En complément des cursus ci-dessous, il est possible, selon le profil de l'élève, de suivre un cours de pratiques collectives uniquement

	Cursus diplômant renforcé	Cursus diplômant	Cursus non diplômant	Formation continuée
<p align="center">Initiation instrumentale <i>(possible en Grande Section et CP)</i></p>		1 cours instrument (20 min) 1 cours Éveil (si jamais suivi) ▼		
<p align="center">Cycle 1 / 1^{ère} et 2^{ème} années</p>		1 cours instrument (30 min) 1 cours « Récréà » (1h30) ▼		
<p align="center">Cycle 1 / 3^{ème} à 5^{ème} années</p>		1 cours instrument (30 min) 1 cours FM (solfège) (1h30) 1 cours pratiques collectives ▼		
		Examen de fin de 1^{er} cycle ▼		

	Cursus diplômé renforcé	Cursus diplômé	Cursus non diplômé	Formation continuée
Cycle 2 / 1^{ère} et 2^{ème} années	Possibilité de changer de cursus pendant le cycle <i>NB : 2 ans mini pour valider les modules* choisis</i>			
	1 cours instrument (40 à 50 min selon l'année) FM (solfège) : • tronc commun (1h) • 4 modules* à valider dans le cycle (2 au choix + chant avancé + analyse écrite 12/20) 1 cours pratiques collectives ▼	1 cours instrument (40 à 50 min selon l'année) FM (solfège) : • tronc commun (1h) • 3 modules* à valider dans le cycle (2 au choix + analyse écrite 10/20) 1 cours pratiques collectives ▼	1 cours instrument (40 à 50 min selon profil) FM (solfège) uniquement tronc commun (1h) 1 cours pratiques collectives	
Cycle 2 / 3^{ème} à 5^{ème} années				Si validation du FM cycle 2.2 (mini 12/20) 1 cours instrument (30 min) 1 cours pratiques collectives (possible pendant 2 ans puis réinscription si place disponible seulement)
	Examens de fin de 2^{ème} cycle BEM <i>(poursuite possible en cursus diplômé renforcé ou non diplômé)</i>	Examens de fin de 2^{ème} cycle BEM <i>(poursuite possible en cursus non diplômé)</i>	Examen de fin de 2^{ème} cycle possible uniquement en instrument <i>Attestation de niveau (poursuite possible en formation continuée)</i>	

	Cursus diplômé renforcé	Cursus non diplômé	Formation continuée
Cycle 3 (1 à 2 ans)	1 cours instrument (1h) 1 cours FM (solfège) (2h) 1 cours pratiques collectives ▼	Si validation du BEM (cycle 2) 1 cours instrument (1h) 1 cours pratiques collectives ▼	1 cours instrument (30 min) 1 cours pratiques collectives (cf. modalités ci-dessus)
	Examens de fin de 3^{ème} cycle CEM ▼	Examen de fin de 3^{ème} cycle possible uniquement en instrument <i>Attestation de niveau</i>	
Perfectionnement (2 ans)	1 cours instrument (1h) 1 cours orchestre		

* module de 30 minutes sur 1 semestre (note d'information jointe au dossier)



INFORMATIONS FM – ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

↳ Présentation du cursus

Le cours de FM, formation musicale (solfège), a pour objet l'apprentissage du langage et des codes qui permettent de savoir entendre autrement, comprendre, écrire, interpréter, arranger, improviser, créer... et peu à peu être autonome dans une pratique musicale.

La Formation musicale a pour rôle de former le musicien à ressentir, comprendre la musique dans sa diversité et à en avoir une pratique vocale et instrumentale immédiate.

Elle est en lien avec les autres disciplines et propose un lieu d'expérimentation, d'expression et d'entraînement, ouvert sur les différentes esthétiques, la formation musicale permet donc à chaque élève d'acquérir une culture musicale large et ouverte.

Cycle 1

- Durée : 3 à 5 ans avec cours **Récréà** les deux premières années
- Contrôle continu tout au long du cycle

Cycle 2

- Durée : 3 à 5 ans
- Parcours personnalisés :
 - diplômant renforcé (accès au cycle 3)
 - diplômant (validation du cycle 2)
 - non diplômant
 - formation continuée possible après validation du niveau 2.2 (12/20)
- Examen pour valider le cycle et/ou le passage au cycle supérieur (avec prise en compte du contrôle continu à 30%)

Cycle 3

- Durée : 1 à 2 ans
- Examen pour valider son UV de formation musicale du CEM

↳ Les « Récréà »

Fruit d'une réflexion menée par les enseignants et dispensée au conservatoire depuis la rentrée 2012, cette nouvelle forme d'enseignement musical développe les liens entre la théorie et la pratique. L'utilisation de la voix, de l'approche corporelle et, surtout, de l'instrument a pour objectif de donner une dimension concrète et immédiate aux notions théoriques abordées lors du cours.

Cette approche a permis de regrouper, sur les deux premières années, l'enseignement de l'orchestre et de la formation musicale dans un seul cours de 1h30, dirigé par un binôme d'enseignants : 45 minutes de théorie et 45 minutes d'orchestre.

Le répertoire de chaque séance est élaboré en fonction des objectifs communs mais aussi en prenant en compte les spécificités de chaque instrument. Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, les élèves sont regroupés par département instrumental (vents, cordes, claviers).

Les cours Récréà se produisent en concert au moins une fois par an.

↳ Cycle 2

Depuis de la rentrée 2021, le fonctionnement du cycle 2 est entièrement revu par l'équipe pédagogique.

Il est désormais composé :

- d'un tronc commun obligatoire pour tous d'une durée de 1h hebdomadaire
- et selon les parcours choisis :
 - un atelier chant obligatoire l'année du bisannuel
 - de modules facultatifs (au choix) ou obligatoires

Les modules fonctionnent par semestre (septembre-février / février-juin), le choix se fait pour l'année entière lors de l'inscription

Trois parcours personnalisés sont possibles :

- **Diplômant renforcé (permet l'entrée en cycle 3)**

- Tronc commun
- + 4 modules à valider durant le cycle (2 modules obligatoires, « chant avancé » et « analyse écrite », + 2 au choix), l'atelier chant bisannuel est obligatoire

- **Diplômant (permet la validation du cycle 2)**

- Tronc commun
- + 3 modules à valider durant le cycle (module « analyse écrite » obligatoire + 2 au choix), l'atelier chant bisannuel est obligatoire

- **Non diplômé**

- Tronc commun uniquement (avec maintien du temps de cours instrumental), sauf l'année du bisannuel (atelier chant bisannuel obligatoire)
- Passage possible en formation continue si validation du cycle 2.2 de FM (moyenne de 12/20 pendant le tronc commun)
- Retour au parcours diplômé possible (2 ans minimum pour valider les modules choisis)

NB : Chaque élève qui le souhaite peut faire, en plus, des modules qui l'intéressent. Sous réserve des places disponibles.

Les modules proposés :

- **MODULE 1 – Polyrythmie** (*effectif souhaité de 2 à 6 élèves*)

Dans cet atelier, les élèves viennent développer leur sens du rythme et consolider leurs acquis rythmiques. Ils peuvent s'amuser à dépasser leurs limites à l'infini et développer ainsi leur capacité à faire plusieurs choses à la fois. Ils pourront créer eux même des morceaux en polyrythmie et laisser libre cours à leur imagination. *Évaluation orale en fin de semestre.*

- **MODULE 2 - Déchiffrage instrumental** (*effectif souhaité de 2 à 5 élèves, amener son instrument / en priorité pour les 2.1 et 2.2*)

Ce module est fait pour ceux qui ne veulent plus jamais se perdre lors d'un déchiffrage en groupe. Il permet d'acquérir les outils nécessaires pour se débrouiller face à une nouvelle partition et met les élèves en situation de simplifier une partition pour pouvoir continuer à jouer avec les autres en gardant le tempo même si la partition est trop difficile à jouer entièrement en déchiffrage. Ce module sera amené à déchiffrer les orchestrations faites par les élèves du module orchestration. *Validation en contrôle continu sur le semestre.*

- **MODULE 3 - Percussions corporelles (les sons du corps)** (*pas de contrainte d'effectif / ouvert à tous les élèves*)

Dans cet atelier, les élèves pourront explorer les sons de leur corps à travers un répertoire adapté, riche et varié. Des musiques traditionnelles aux musiques actuelles, en passant par des réinterprétations du répertoire classique, les élèves pourront exploiter leur bagage rythmique mais aussi développer leur créativité. *Validation en contrôle continu sur le semestre.*

- **MODULE 4 - Soundpainting** (*effectif minimum 5 élèves, amener son instrument / ouvert à tous les élèves*)

Le soundpainting est une discipline mélangeant le jeu instrumental, vocal, gestuel et théâtral. Le « soundpainter » joue le rôle de chef d'orchestre grâce à un ensemble de signes et utilise les réponses des exécutants afin de composer une œuvre en temps réel. Dans ce module, l'élève pourra être l'exécutant et faire partie du groupe mais également le « soundpainter » et créer à son tour des œuvres uniques et originales. *Validation selon assiduité et participation dans le cours.*

- **MODULE 5 - Ecoute** (effectif maximum 15 élèves)

Ces séances permettent d'écouter des œuvres de différentes époques et d'enrichir sa culture musicale. Vous pourrez également aborder et reconnaître différentes formes d'écritures musicales.... *Validation en contrôle continu sur le semestre.*

- **MODULE 6 - Analyse écrite (validation obligatoire pour entrer en cycle 3)**

(ouvert exclusivement aux 2.4 / durée 1h)

Ce module propose d'approfondir toutes les notions théoriques apprises depuis la première année et de les utiliser pour comprendre une partition, son langage harmonique, l'époque à laquelle elle a été composée et le compositeur qui pourrait en être à l'origine. *Évaluation écrite en fin de semestre.*

- **MODULE 7 - Chant avancé (validation obligatoire pour entrer en cycle 3)**

(effectif maximum 12 élèves / ouvert à tous mais priorité aux 2.3 et 2.4 / durée 45min)

Cet atelier amène à explorer sa voix et à maîtriser les différentes techniques vocales grâce à la polyphonie, à travers un répertoire éclectique et mêlant tous les styles musicaux. *Évaluation par projet (audition, concert, enregistrement...).*

- **MODULE 8 - Initiation à la direction** (effectif idéal de 4 à 8 élèves, maximum 10 élèves)

Ce module vise à permettre aux élèves de découvrir un autre univers, la sensation de pouvoir tirer les ficelles du son pour obtenir un rendu propre à leurs émotions. Ils pourront y appréhender d'un côté le travail à la table et la gestion d'une répétition et de l'autre les techniques de base de direction. Ce module aboutira pour les deux ou trois dernières séances à la direction d'un petit ensemble. *Validation selon assiduité et participation dans le cours.*

Module sur session : 5 samedis de 14h30 à 17h entre octobre à mars (calendrier à la rentrée)

- **SOUTIEN - Oreille** (effectif maximum 6 élèves / sur inscription par les professeurs ou à la demande de l'élève)

Ces séances de soutien permettent d'affiner son oreille à travers des lectures chantées, de reconnaître les intervalles progressivement en écoutant des œuvres célèbres et de faciliter les reconnaissances mélodiques et rythmiques à travers des méthodes personnalisées pour chacun. **Module sur session de 7 séances ; validation en contrôle continu sur la session.**

↳ **Cycle 3**

L'entrée en cycle 3 se fait après validation du cycle 2 parcours diplômant renforcé mention AB (12/20).

La validation du cycle 3 se fait par un examen (écrit et oral) à l'issue d'1 ou 2 ans de formation selon avis du professeur. Il faut obtenir la mention AB (12/20) pour valider l'UV de FM.

Le diplôme du CEM (Certificat d'Études Musicales) est décerné après validation des 3 unités de valeur :

- apprentissage de l'instrument
- formation musicale
- pratique collective

↳ **Cours Ados-Adultes**

Pour les adolescents débutants ou les adultes qui souhaitent parfaire leurs connaissances sans intégrer le cursus, des cours ados-adultes sont proposés (45min par semaine pour les débutants puis 1h par semaine pour les niveaux intermédiaires et avancés). Les notions abordées correspondent au 1^{er} cycle.



HORAIRES FM (SOLFÈGE) – ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

Sous réserve d'obligations de modifications en septembre

CYCLE 1 (à partir du CE1)

Cycle et année dans le cycle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1.1 Récréàclaviers pour les élèves de claviers et guitare			10h00 – 11h30 J. BARBREAU / E. BACHOUR / F. CHAPPEY Salle At. Choral (3 ^e étage)	
1.1 Récréàcordes pour les élèves de violon, alto et violoncelle			9h15 – 10h45 S. CUQ / A. ROUX-BROCHARD Pôle St-Exupéry – salle A1	
1.1 Récréàvents pour les élèves vents et percussions			9h00 – 10h30 H. GIBLIN / L. BOUGOUIN Pôle St-Exupéry – salle B6	
1.2 Récréàclaviers pour les élèves de claviers et guitare			10h45 – 12h15 J. BARBREAU / E. BACHOUR / F. CHAPPEY Salle At. Choral (3 ^e étage)	
1.2 Récréàcordes pour les élèves de violon, alto et violoncelle			10h – 11h30 S. CUQ / A. ROUX-BROCHARD Pôle St-Exupéry – salle A1	
1.2 Récréàvents pour les élèves vents et percussions			10h45 – 12h15 H. GIBLIN / L. VERCHERE Pôle St-Exupéry – salle B6	
1.3	17h15 – 18h30 S. CUQ – At.Choral	17h15 – 18h30 S. CUQ – At.Choral	13h45 – 15h00 S. CUQ – At.Choral	
			14h45 – 16h00 J. BARBREAU – Salle FM1	
1.4 / 1.5	17h15 – 18h30 S. PIERRE – Salle FM2		9h30 – 10h45 S. PIERRE – Salle FM2	18h15 – 19h30 S. PIERRE – Salle FM2
			10h45 – 12h00 S. PIERRE – Salle FM2	

FMC 1^{er} niveau : Jean Jaurès (lundi 16h15 à 17h00) / Léo Lagrange (jeudi 16h15 à 17h00) / FMC 2^{ème} niveau : jeudi 17h15-18h15 (Salle FM2)

FM ado / adultes & chanteurs

Niveau débutant	Niveau intermédiaire	Niveau avancé	FM chanteurs (de septembre au 26 janvier)
Mercredi – 18h15 – 19h00 J. BARBREAU – Salle FM1	Mercredi – 19h00 – 20h00 J. BARBREAU – Salle FM1	Mardi – 18h45 – 19h45 J. BARBREAU – Salle FM1	Mercredi – 17h30 – 18h15 J. BARBREAU – Salle FM1

CYCLE 3

Mercredi	16h15 – 17h45	S. PIERRE	Salle FM2
----------	---------------	-----------	-----------

SOUTIEN

Cycle 1	Mardi - 17h15 – 17h45	H. GIBLIN	Salle FM3
Cycle 1	Jeudi - 17h15 – 17h45	H. GIBLIN	Salle FM3
Cycles 2 et 3	Mardi - 19h45-20h15	S. PIERRE	Salle FM2
Soutien vocal chœur ICILABA (collège/lycée) et cycle 3	Mercredi - 17h-17h30	A. MACRON	Salle Atelier Vocal

CYCLE 2 (tronc commun et modules)

LUNDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'au 26 janvier)</i>		2ème semestre <i>(du 27 janvier à fin juin)</i>	
	<i>S. PIERRE – Salle FM2</i>		<i>S. PIERRE – Salle FM2</i>	
18h30-19h30	TRONC COMMUN 2.1		TRONC COMMUN 2.1	
19h30-20h30	TRONC COMMUN 2.2		TRONC COMMUN 2.2	
MARDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'au 26 janvier)</i>		2ème semestre <i>(du 27 janvier à fin juin)</i>	
	<i>S. PIERRE – Salle FM2</i>	<i>J. BARBREAU – SalleFM1</i>	<i>S. PIERRE – Salle FM2</i>	<i>J. BARBREAU – S. FM1</i>
17h15-18h15	TRONC COMMUN 2.2	TRONC COMMUN 2.3	TRONC COMMUN 2.2	TRONC COMMUN 2.3
18h15-18h45	Module 2 : Déchiffrage	<i>Soutien Oreille</i>	Module 1 : Polyrythmie	Module 4 : Soundpainting
18h45-19h45	TRONC COMMUN 2.1		TRONC COMMUN 2.1	
MERCREDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'au 26 janvier)</i>		2ème semestre <i>(du 27 janvier à fin juin)</i>	
	<i>S. PIERRE – Salle FM2</i>	<i>J. BARBREAU – SalleFM1</i>	<i>S. PIERRE – Salle FM2</i>	<i>J. BARBREAU – S. FM1</i>
13h15-14h15	TRONC COMMUN 2.2	TRONC COMMUN 2.3	TRONC COMMUN 2.2	TRONC COMMUN 2.3
14h15-14h45	Module 2 : Déchiffrage	Module 3 : Percussions corporelles	Module 1 : Polyrythmie	<i>Soutien Oreille</i>
14h45-15h45	TRONC COMMUN 2.1		TRONC COMMUN 2.1	
16h00-16h30		Module 5 : Écoute <i>S. CUQ (At. Choral)</i>		Module 5 : Écoute <i>S. CUQ (At. Choral)</i>
16h30-17h30		TRONC COMMUN 2.3		TRONC COMMUN 2.3
17h30-18h00				Module 7 : Chant avancé
17h45-18h15	Module 1 : Polyrythmie		Module 2 : Déchiffrage	
18h15-19h15	TRONC COMMUN 2.4		TRONC COMMUN 2.4	
19h15-20h15	Module 6 : Analyse		Module 6 : Analyse	
JEUDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'au 26 janvier)</i>		2ème semestre <i>(du 27 janvier à fin juin)</i>	
	<i>S. PIERRE – Salle FM2</i>		<i>S. PIERRE – Salle FM2</i>	
19h30-20h30	TRONC COMMUN 2.2		TRONC COMMUN 2.2	
Module 8 : Initiation à la direction sur session : 5 samedis de 14h30 à 17h entre octobre à mars (calendrier à la rentrée)				



HORAIRES DES PRATIQUES COLLECTIVES – 2024 / 2025

Sous réserve d'obligations de modifications en septembre

	PRATIQUES COLLECTIVES	HORAIRES	LIEU	ENSEIGNANT
CORDES	Ensembles de guitares	Mercredi Cycles 1 et 2 : de 16h00 à 16h30 Fin cycle 2 et cycle 3 : de 15h15 à 16h00	Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)	François CHAPPEY
	Ensemble à cordes junior	Vendredi de 17h30 à 18h30	Pôle Saint-Exupéry Salle A1	Stéphanie CUQ
	Orchestre de chambre	Samedi de 10h30 à 12h30	Pôle Saint-Exupéry Salle B6	Jean-Nicolas RICHARD
VOIX	Chœur ICILABA Primaires (à partir du CE1)	Mercredi de 14h15 à 16h00 *	Pôle Saint-Exupéry Salle B6	Céline CASTAÑO * merci de garder libre le créneau de 14h30 à 16h30 pour les deux groupes en cas de répétitions ponctuelles communes
	Chœur ICILABA Collèges et lycées <i>Soutien vocal possible Mercredi 17h-17h30 (salle Atelier Vocal 2^{ème} étage Abbaye) avec Alice MACRON</i>	Mercredi de 14h45 à 16h30 *		
	Atelier lyrique	Mercredi (18h-21h) et/ou Samedi (10h-13h) Planning à définir à la rentrée	Salle Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)	Alice MACRON
BOIS, CUIVRES, PERCUSSIONS	Orchestre d'harmonie junior	Vendredi de 17h30 à 18h30	Pôle Saint-Exupéry Salle B6	Cyrille GAULTIER
	Orchestre d'harmonie	Vendredi de 18h45 à 20h30		
PIANO	Atelier de piano collectif	Jedi Niveau 1 : de 17h30 à 18h30 Niveau 2 : de 18h30 à 19h30	Pôle Saint-Exupéry Salle B2	Sabine LABUSSIÈRE
AUTRES	Musique de chambre	A définir à la rentrée en fonction des groupes	Lieu à définir	Cyrille GAULTIER
	Atelier musiques actuelles À partir du cycle 2	Mardi Groupe 1 : de 18h00 à 19h00 Groupe 2 : de 19h00 à 20h30	Pôle Saint-Exupéry Salle B3	Aline COTTA

En complément des orchestres certains professeurs proposent des ensembles de classes de manière hebdomadaire ou sur projets périodiques.

ADHÉSION APEC 2024-25

L'association a pour but de :

- constituer un lien entre les parents, les élèves et tous les intervenants du conservatoire
- vous représenter auprès du Conservatoire, de sa Direction et de la Mairie ainsi qu'au conseil d'établissement
- améliorer les conditions d'enseignement, horaires et lieux
- participer à la vie du conservatoire par le biais d'animations diverses (goûters, repas lors des générales des grandes manifestations, fêtes, spectacles, animations, stages, déplacements éventuels, ...)
- obtenir des tarifs préférentiels auprès des partenaires (Blanchard Musique et Liberty Dance)



NOUVEAU L'association peut délivrer des reçus fiscaux pour les dons.

Contact : apecsaintes@outlook.fr

RÈGLEMENT

Le montant de l'adhésion est de **10 euros par famille.**

Vous pouvez régler :

- par HelloAsso : <https://bytly.in/cc8986>
ou QR code
- par chèque à l'ordre de l'APEC en remplissant le formulaire ci-dessous

A SAVOIR

L'APEC fonctionne et vous propose ses services uniquement grâce à ses bénévoles. L'APEC a besoin de bénévoles et d'adhérents pour continuer d'exister et défendre les intérêts des usagers

BULLETIN POUR LES ADHÉSIONS PAR CHÈQUE

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Mail

Elève 1 Nom Prénom

Instrument

Elève 2 Nom Prénom

Instrument

Elève 3 Nom Prénom

Instrument

Elève 4 Nom Prénom

Instrument

Elève 5 Nom Prénom

Instrument

POUR LES ELEVES INSCRITS EN DANSE



Les spectacles et projets des classes de danse sont des événements importants que l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) soutient, notamment en ce qui concerne la tenue vestimentaire des élèves. Les costumes relevant des spectacles sont principalement financés par la Ville, qui en reste propriétaire mais une participation forfaitaire est demandée à chaque famille en complément, selon un tarif établi sur proposition du conseil pédagogique Danse du conservatoire. N'hésitez pas à vous rapprocher du professeur de votre enfant si vous aviez des questions à ce sujet.



Pour les spectacles 2024/2025 et en fonction du cycle auquel appartient votre enfant, la participation demandée aux familles par enfant, quel que soit le nombre de disciplines pratiquées, sera la suivante :



RÈGLEMENT

- 20 € pour les classes Éveil et Initiation
- 30 € pour les élèves du cycle 1
- 40 € pour les élèves du cycle 2
- 50 € pour les élèves du cycle 3

Vous pouvez régler par HelloAsso : <https://bit.ly/4bHRKxk> ou QR code & par chèque à l'ordre de l'APEC en remplissant le formulaire ci-dessous



BULLETIN POUR LES RÈGLEMENTS PAR CHÈQUE

Nom de l'élève

Prénom de l'élève

- Eveil / Initiation / Hors cursus = 20€
- Cycle 1 = 30€
- Cycle 2 = 40€
- Cycle 3 = 50€

COMMANDE DE MANUELS FM

Uniquement pour les familles ayant souscrit une adhésion.

RÈGLEMENT

Par HelloAsso: <https://bit.ly/3VmCkc6> ou QR code

Par chèque à l'ordre de l'APEC avec le tableau ci-dessous complété



BULLETIN POUR LES RÈGLEMENTS PAR CHÈQUE

Nom

Prénoms des élèves

Indiquez la quantité dans le carré

23.8€

Récréavents 1 / Récréaclaviers 1

Destination musique vol. 1 - Chaussebourg Le Guen Garley

25.1€

Récréavents 2 / Récréaclaviers 2

Destination musique vol. 2 - Chaussebourg Le Guen Garley

25.1€

Cycle 1.3

Destination musique vol. 3 - Chaussebourg Le Guen Garley

26€

Cycle 1.4

Jouons avec la FM vol. 4 - Pierre

26€

Cycle 2.1

Jouons avec la FM vol. 5 - Pierre

26€

Cycle 2.2

Jouons avec la FM vol. 6 - Pierre

28.6€

Cycle 2.3

Du solfège sur la FM 440.5 vol. 5 - Allerme (vol. chant et vol. lecture)

26€

Cycle 2.4

Jouons avec la FM vol. 8 - Pierre

26€

Cycle 3/CEM

Jouons avec la FM vol. 9 - Pierre

Merci de joindre un chèque du montant total, il sera encaissé uniquement à la livraison des ouvrages.